



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



Opération « itinérante » de contrôle des flux de transport routier de marchandises et de personnes

Jeudi 10 octobre 2024

sur 3 lieux distincts et successifs :

Pont-sur-Yonne – RD606

Péage de Saint-Denis-lès-Sens – A19

Malay-le-Grand - RD660

L'objectif de l'opération : assurer une opération de contrôle « mobile » (sur 3 points/axes différents et successifs en une matinée) afin de capter le maximum de flux de transports et de véhicules dans le Sénonais

Même s'il convient de rappeler que la majorité des entreprises de transport s'inscrit dans une démarche respectueuse de la législation en vigueur, certaines d'entre elles pourraient se soustraire au respect de ces obligations.

C'est pourquoi les objectifs de ces contrôles sont de :

- vérifier les conditions de travail des conducteurs routiers (français et étrangers),
- assurer l'équité de concurrence entre professionnels du secteur des transports,
- et veiller au respect du Code de la Route et plus largement de la sécurité routière (état technique des véhicules, arrimage des marchandises, surcharges éventuelles...),

lors d'opérations effectuées « en itinérance » sur plusieurs axes routiers successifs.

Ils sont organisés dans le cadre du contrôle des flux de transports routiers circulant sur différents axes du nord du département de l'Yonne.

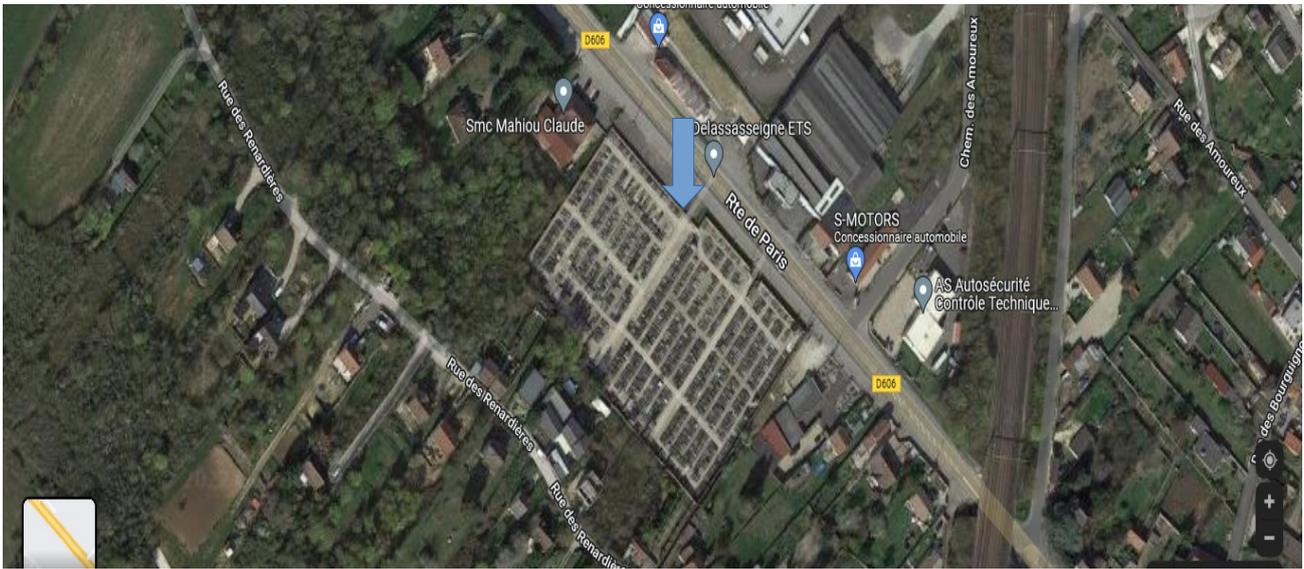
Ils mobilisent 4 agents en charge du contrôle des Transports Terrestres (CTT) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), affectés à l'antenne d'Auxerre, qui seront appuyés par les gendarmes du Peloton Motorisé de Sens (89).

L'opération s'est déroulée le **jeudi 10 octobre 2024 de 8:15 à 12:00**, selon la chronologie suivante :

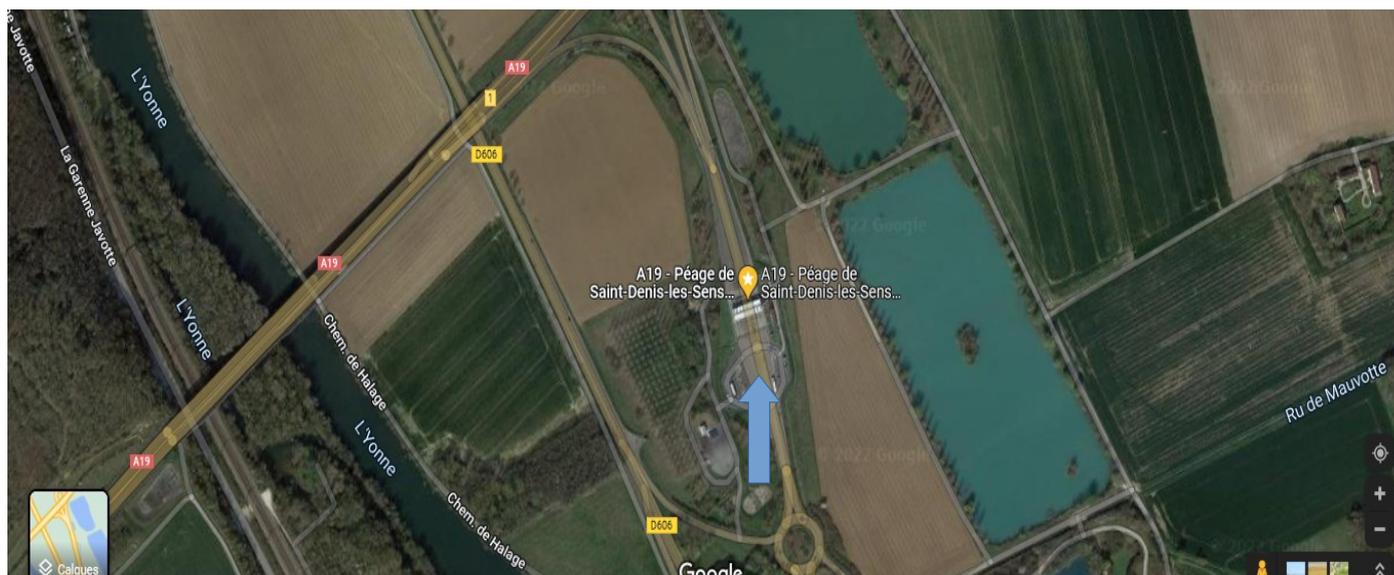
- Pont-sur-Yonne - RD606 (de 8:15 à 9:15),
- Péage de Saint-Denis-lès-Sens - A19 (de 9:30 à 10:30),
- Malay-le-Grand - RD660 (de 10:45 à 12:00).

L'ensemble des réglementations applicables au secteur du transport routier a été vérifié (Code de la route, réglementation sociale européenne, droit du travail, accès à la profession et accès au marché, transport de matières dangereuses...).

Pont-sur-Yonne – RD606 (de 8:15 à 9:15– juste à côté du cimetière)



Péage de Saint-Denis-lès-Sens – A19 (de 9:30 à 10:30 – sortie n°1 sur l’A19)



Malay-le-Grand - RD660 (de 10:45 à 12:00)



Les contrôles routiers en Bourgogne-Franche-Comté : diversification des points de contrôle et nécessité de pratiquer des contrôles itinérants

La diversification des points de contrôle

Les Contrôleurs des Transports Terrestres interviennent tout au long de l'année sur de multiples points de contrôle, avec l'objectif d'être présent, de manière régulière, sur tout le territoire régional.

En ce qui concerne le département de l'Yonne, celui-ci constitue un axe majeur de transit et d'échanges entre :

- au niveau national : les grandes régions économiques et démographiques françaises que sont les Hauts-de-France, l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône Alpes et la région PACA, avec l'A6 et la RD 606 (ex-RN6) ;
- au niveau international : l'Allemagne, le Benelux, les Pays de l'Est et la France ainsi que la péninsule Ibérique, avec des flux importants sur la RD660 et l'A19 notamment.

La proximité de l'Île-de-France et la présence de sites industriels et de stockage/logistique sur le nord du département (Renault et Iris Logistique à Villeroy, FM Logistics à Savigny-sur-Clairis) favorise également le développement de ces flux de transport dans cette partie nord du département de l'Yonne.

Par ailleurs, il convient de souligner que cette circulation s'est particulièrement accentuée ces dernières années avec l'arrivée massive de transporteurs de pays d'Europe de l'Est, exploitant des véhicules utilitaires légers (VUL) qui, pour des raisons économiques, préfèrent éviter le réseau autoroutier.

Aussi, pour pouvoir assurer leurs missions de contrôles routiers, les services de la DREAL peuvent compter sur **une vingtaine d'aires de contrôles** réparties de manière homogène sur tout le territoire icaunais et le long des axes majeurs qui traversent le département de l'Yonne (A6, A19, RN77 et RN151) et secondaires (RD606 et RD660 notamment).

Des contrôles itinérants / mobiles

Outre une nécessité de contrôler sur différents axes afin de capter différents flux/trafics de véhicules PL/VL, il est apparu intéressant (et nécessaire suite à différentes expériences) d'organiser ponctuellement des contrôles « itinérants ». Ces contrôles mobiles permettent en effet de capter, au cours des mêmes patrouilles, des flux et des véhicules différents.

En outre, la multiplication des réseaux sociaux ainsi que certaines applications dites « d'aide à la conduite » permettent de signaler rapidement et auprès d'une certaine « communauté » d'éventuelles conditions de circulation particulières (accidents, travaux, embouteillages...) mais aussi, le cas échéant, la présence de contrôles routiers.

Ces pratiques peuvent vite apparaître « déviantes », dès lors que ces signalements sont effectués auprès d'éventuels usagers/professionnels de la route se sachant en infraction vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Dans ces conditions, il paraît évident que ces signalements nuisent à l'efficacité des contrôles routiers, lesquels sont justement censés assurer la sécurité routière des usagers, l'amélioration des conditions de travail des conducteurs routiers, et l'équité de concurrence entre professionnels de la route.

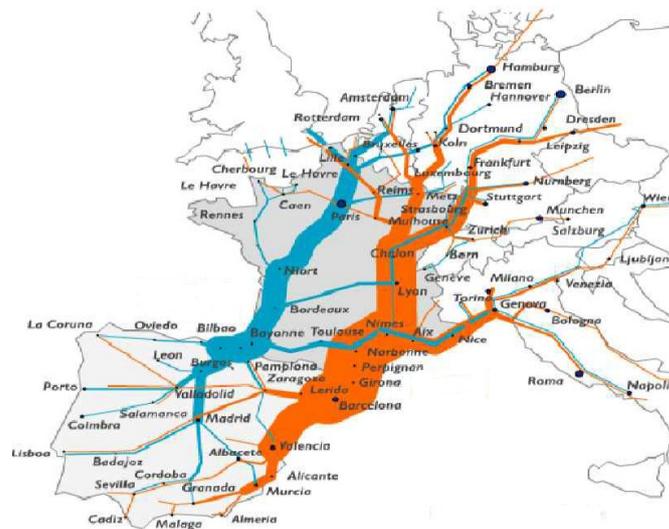
L'organisation de contrôles « itinérants » (ou mobiles) doit donc permettre de « contrer » ce genre de pratiques déviantes et d'indiquer, auprès du grand public, que les services régaliens de l'État sont capables d'assurer des contrôles sur tous les axes, en tous lieux et en toutes circonstances.

Le contexte : la Bourgogne-Franche-Comté, une région de transit

De par sa spécificité de région de transit entre le Nord et le Sud de l'Europe, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée par les phénomènes :

- de cabotage irrégulier (fait de transporter des marchandises entre deux points d'un État sans y être établi) ;
- de travail illégal et fraude au détachement (le détachement permet à un salarié de partir travailler temporairement à l'étranger pour le compte de son employeur en continuant de bénéficier du régime social de son pays d'origine) dans un contexte de concurrence entre pays européens ;
- d'utilisation de véhicules utilitaires légers (VUL) pour le transport de marchandises, souvent en infraction par rapport aux règles de cabotage et de surcharge.

Ces enjeux prioritaires font l'objet d'une attention et de contrôles poussés des services de l'État en région.



La route, un mode de déplacement privilégié

La mobilité routière joue un rôle majeur dans l'économie française. La France est riche d'un réseau de plus d'un million de kilomètres de routes, soit 20 % du réseau européen. Il permet une desserte très fine des territoires et participe à ce titre au développement économique et social du pays. La route confirme sa suprématie sur tous les autres modes de déplacement : elle permet d'assurer, en France, 88 % des déplacements de voyageurs et de marchandises.

Le transport est le plus gros contributeur des émissions de gaz à effet de serre (GES) et en particulier des émissions de CO₂. Malgré une évolution technologique du secteur qui avait fait diminuer son niveau d'émission, celui-ci repart à la hausse du fait de l'augmentation du parc roulant depuis 2016.

D'après le Service des Données et Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique, un conducteur « grand routier » (c'est-à-dire prenant au moins 6 repos journaliers par mois hors de son domicile) français conduit en moyenne 7 heures par jour et parcourt 460 kilomètres, soit environ 120 000 kilomètres par an (il n'existe pas de données à ce jour pour les conducteurs non-résidents).

La France, pays de transit, carrefour de l'Europe

La France est le pays le plus étendu d'Europe occidentale. Sa superficie représente près de 15 % du territoire de l'Union Européenne. Lieu de transit entre le Nord et le Sud du continent, elle possède des frontières communes avec 7 pays européens et une double ouverture maritime, à l'Ouest et au Sud. Elle est reliée à ses voisins européens par un réseau important d'axes routiers, et effectue l'essentiel de ses échanges commerciaux avec les autres États membres de l'UE.

Depuis l'élargissement progressif des frontières de l'Europe initié en 1951, la France a acquis une position stratégique en Europe qui la place au cœur des échanges commerciaux. De ce fait, elle connaît une forte présence des pays de l'Union Européenne sur son territoire, avec une montée en puissance des pays de l'Europe de l'Est, notamment sur le trafic poids-lourds (PTAC > 3,5t.).

Le contrôle des transports terrestres : une mission de régulation du secteur, assurée par le Ministère de la Transition Écologique

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE), chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté est ainsi dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales qui encadrent ce secteur. De par leurs missions, les CTT contribuent à :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relatives à de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), Code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

En 2023, 1 136 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté par les Contrôleurs des Transports Terrestres de la DREAL.

Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 5 809 véhicules et ont permis de relever 2 278 infractions dans les domaines du transport public routier, de la réglementation sociale européenne, du travail, du Code de la route...